

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2458**13 novembre 2010****SOMMAIRE**

Accipiter Holdings (Luxembourg)	117969	Eskimo Europ	117978
Ampere Finance S.A.	117959	Eurodyne	117978
Ananya Two S.à r.l.	117984	Europäische Finanz Gesellschaft A.G. ...	117979
Azzurro E Azzurra S.A.	117971	European Investment Construction Com- pany S.A.	117981
Best Buy International Finance S.à r.l. ..	117970	European Oil Fields Services S.A.	117984
BFI S.A.	117970	Euro Protection Group	117978
Bilfinger Berger Project Investments S.C.A. SICAR	117960	Even Management Luxembourg S.à r.l. .	117984
BK Enterprises S.A.	117961	Even RX Drei S.à R.L.	117984
BNP Paribas Alternative Funds	117968	Falkenberg Immobilier Sàrl	117947
Bofil	117966	F.G.G. S.A.	117958
BO-IT S.à r.l.	117965	Forgal S.A.	117959
Bourguen International	117966	Four Investment S.A.	117967
Bourkel, Pavon & Partners S.A.	117967	Global Diversified Sicav	117978
Boxter Invest S.A.	117967	Hamburg International S.A.	117972
Celandine Investments S.A.	117968	Hollimex S.A.	117973
Centrale Agricole du Marketing et des Echanges	117969	Hondsschoul « HEUREKA »	117981
Centralfood-Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoises S.à r.l.	117969	ING Index Linked Fund Sicav	117941
Christophe de Schräiner S. à r.l.	117971	International Transinvest Holding S.A. ..	117938
Cie Luxembourgeoise d'Activité Cynégéti- que S.A.	117968	International Transinvest S.A., SPF	117938
Compagnie de Bourbon S.A.	117971	Jala Holding S.à r.l.	117965
Compass Rose S.A.	117971	Lage Holding (Luxembourg) S.à r.l.	117953
Confold S.à r.l.	117972	Lux-Sectors SICAV	117948
Corfu S.A.	117972	LX Alpha Phi S.C.A.	117941
Costamar Finances Holding	117972	Maxi PIX Sàrl	117948
Dayco Europe China Holdings S.à r.l. ...	117973	Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	117953
Eaglestone Lux S.à r.l.	117955	Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l.	117959
Ecotechnology Finances S.A.	117973	Orangina Schweppes Holdings S.à r.l. ...	117979
Ecotechnology S.A.	117974	Pergam Properties 3 S.C.A.	117974
Edelvys Holding S.A.	117944	Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l.	117960
Edelvys S.A., SPF	117944	Transmedia Holding S.A.	117977
EHLU S.à r.l.	117965	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	117948
Ennen Global S.A., SPF	117974	ZIM China Maritime Company S.à r.l. ...	117944
ESCO Finance International S.à r.l.	117961		

**International Transinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. International Transinvest Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.365.

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 79 du 21 mars 1984, modifiée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 451 du 27 juin 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 432 du 22 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 21.365.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine GASHONGA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aurélien GARCIE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la Société de «INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A.» en «INTERNATIONAL TRANSINVEST S.A., SPF» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («loi sur les sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative aux « Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «INTERNATIONAL TRANSINVEST S.A., SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social où la communication aisée du siège social avec l'étranger, se produiraient ou seraient à craindre, le siège social pourrait provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à ce que les conditions soient redevenues entièrement normales.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui, selon les circonstances, sera le mieux placé pour y procéder. L'assemblée générale des actionnaires décidera en dernier lieu et souverainement, même à posteriori, si les événements relatés ci-dessus ont constitué des cas de force majeure.

Une telle mesure n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert de son siège à l'étranger, restera luxembourgeoise. La Société est constituée pour une durée illimitée.»

2. Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des

actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Le capital social est fixé à EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille Euro), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans valeur nominale.

Toutes les actions ont été entièrement libérées et sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous formes d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi. Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF.»

4. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'adopter le statut de société de gestion de patrimoine familial, et décide de changer la dénomination sociale de la Société de «INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A.» en «INTERNATIONAL TRANSINVEST S.A., SPF». L'assemblée générale décide de modifier subséquemment l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («loi sur les sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «INTERNATIONAL TRANSINVEST S.A., SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social où la communication aisée du siège social avec l'étranger, se produiraient ou seraient à craindre, le siège social pourrait provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à ce que les conditions soient redevenues entièrement normales.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui, selon les circonstances, sera le mieux placé pour y procéder. L'assemblée générale des actionnaires décidera en dernier lieu et souverainement, même à posteriori, si les événements relatés ci-dessus ont constitué des cas de force majeure.

Une telle mesure n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert de son siège à l'étranger, restera luxembourgeoise. La Société est constituée pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille Euro), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans valeur nominale.

Toutes les actions ont été entièrement libérées et sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous formes d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi. Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Boulhais, S. Gashonga, A. Garcia, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2010 Relation: LAC / 2010 / 40696 Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136047/162.

(100155841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

ING Index Linked Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 67.912.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 1^{er} septembre 2010

Le Conseil d'administration de ING Index Linked Fund décide de transférer le siège social de la Société au 3, rue Jean Piret L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2010134295/14.

(100152100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

LX Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.583.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of September, before us Maître Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LX Alpha Phi S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.583, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 9 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the date of incorporation.

The Meeting is presided by Mrs Sophie Mathot, private employee, professionally residing in Senningerberg, who appoints Mrs Sylvie Ramos, private employee, professionally residing in Senningerberg as secretary.

The Meeting designates Me Caroline Notté Avocat à la Cour, residing in Luxembourg as scrutineer.

The president then asks the notary to enact the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand euro (EUR 19,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to fifty thousand euro (EUR 50,000.-), by the issue of nineteen thousand (19,000) new ordinary shares (the New Ordinary Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Waiver of the preferential subscription right of the existing shareholders and subscription and payment of the New Ordinary Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The shareholders present or represented by their attorney-in-fact then decide to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand euro (EUR 19,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) by the issue of the New Ordinary Shares.

Subscription - Payment of the New Shares

The Meeting, after having acknowledged the waiver of the preferential subscription right of the Managing Shareholder, records the subscription and the full payment of the New Ordinary Shares by way of a contribution in cash as follows:

Mid Europa Fund III L.P., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA Guernsey, Island of Guernsey and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 836, represented by Me Caroline Notté, prenamed, hereby declares that it subscribes for all nineteen thousand (19,000) New Ordinary Shares of the Company and fully pays up such new shares and a share premium by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred eighty-six thousand two hundred euro (EUR 286,200.-).

The Meeting resolves to allocate nineteen thousand euro (EUR 19,000.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of two hundred sixty-seven thousand two hundred euro (EUR 267,200.-) to a share premium account of the Company.

Proof of the full payment of the above mentioned New Ordinary Shares for a total amount of two hundred eighty-six thousand two hundred euro (EUR 286,200.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate dated September 28, 2010.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) consisting of one management (1) share (the Management Share) and forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999) ordinary shares (the Ordinary Shares together with the Management Share referred to as the Shares), all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, subscribed and fully paid up.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,700 (one thousand seven hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-neuvième jour de septembre, par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederranven.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LX Alpha Phi S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.583, constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 septembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie Mathot, employée privée, de résidence professionnelle à Senningerberg, qui nomme Madame Sylvie Ramos, employée privée, de résidence professionnelle à Senningerberg en qualité de secrétaire.

L'Assemblée désigne Me Caroline Notté Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg en qualité de scrutateur.

Le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), par l'émission de dix-neuf mille (19.000) nouvelles actions ordinaires de la Société (les Nouvelles Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

3. Renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires existant, souscription et libération des Nouvelles Actions Ordinaires par apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire au compte de réserve prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. Les associés présents ou représentés par leur mandataire ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par l'émission des Nouvelles Actions Ordinaires.

Souscription - Paiement

L'Assemblée décide, après avoir pris acte de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'Actionnaire-Gérant-Commandité, d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Actions Ordinaires de la manière suivante:

Mid Europa Fund III L.P., une limited partnership organisée sous le droit de l'Île de Guernsey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA Guernsey, Île de Guernsey et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Île de Guernsey sous le numéro 836, représentée par Me Caroline Notté, précitée, déclare par les présentes souscrire à dix-neuf mille (19.000) nouvelles Actions Ordinaires et libère entièrement ces actions ainsi qu'une prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quatre-vingt-six mille deux cents euros (EUR 286.200,-).

L'Assemblée décide d'affecter dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) au capital social de la Société et d'allouer le surplus de l'apport en numéraire d'un montant de deux cent soixante-sept mille deux cents euros (EUR 267.200,-) à une prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral des nouvelles actions mentionnées ci-dessus pour un montant total de deux cent quatre-vingt-six mille deux cents euros (EUR 286.200,-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage daté du 28 septembre 2010.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par une (1) action de commandité (l' Action de Commandité) et quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49,999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires ensemble avec l'Action de Commandité étant définies comme les Actions), toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.700 (mille sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Sylvie Ramos, Caroline Notté, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 septembre 2010. LAC / 2010 / 42712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136085/162.

(100155560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

ZIM China Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIM China Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010134224/12.

(100152691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**Edelvys S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Edelvys Holding S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.791.

In the year two thousand and ten, on the sixth of October.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company EDELVYS HOLDING S.A., having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 83.791 (NIN 2001 4004 883),

incorporated by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on the 10th of September 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 216 of February 7, 2002.

The corporate capital is set at two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250.000.-), represented by one thousand (1.000) shares of a par value of two hundred and fifty US Dollars (USD 250.-) each.

The meeting is presided by Ms. Claudine SCHOELLEN, private employee, residing on Berbourg, who appoints as secretary Ms. Stéphanie KIEFER, private employee, residing in Merttert.

The meeting elects as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transformation of the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

2.- Decision to change the company's name into EDELVYS S.A., SPF, so that article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 1. The company will have the name EDELVYS S.A., SPF.

3.- Amendment of article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 4. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

4.- Amendment of article 14 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 14. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transform the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

Second resolution

The meeting decides to change the company's name into EDELVYS S.A., SPF, so that article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 1. The company will have the name EDELVYS S.A., SPF.

Third resolution

The meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 4. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 14 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 14. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDELVYS HOLDING S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.791 (NIN 2001 4004 883),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 10 septembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 216 du 7 février 2002.

Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Dollars US (USD 250.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Dollars US (USD 250.-) chacune.

La séance est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg, qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie KIEFFER, employée privée, demeurant à Mertert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transformation de la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

2.- Décision de changer la dénomination sociale de la société en EDELVYS S.A., SPF, de sorte que l'article 1 des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de EDELVYS S.A., SPF.

3.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2010.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

4.- Modification de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en EDELVYS S.A., SPF, de sorte que l'article 1 des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de EDELVYS S.A., SPF.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et

- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2010.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, S. KIEFER, P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 07 octobre 2010 Relation: ECH/2010/1387 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135388/154.

(100155056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Falkenberg Immobilier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 116.333.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

Le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.", société anonyme holding, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 41 avenue du 10 Septembre, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.795,

représentée par un de ses administrateurs à savoir Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "FALKENBERG IMMOBILIER SARL", ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1448 du 27 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 116.333, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société "FALKENBERG IMMOBILIER SARL" a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge l'actif ainsi que tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que l'associée unique donne décharge pleine et entière à la gérante pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après, lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010 Relation: LAC / 2010 / 42525 Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135999/40.

(100155878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Les bilans de LUX-SECTORS du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, enregistrés à Esch/Aal. A.C., le 15/09/2010. Relation: EAC/2010/10958, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN

Notaire

Référence de publication: 2010134298/12.

(100151913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Maxi PIX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.916.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.176.

Il résulte du contrat d'achat de parts sociales daté du 16 mars 2010 et effectif à la même date que:

M Francisco Javier Lesauvage Fargas a transféré les 135 parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à Iberian Foods S.à r.l., une société à responsabilité, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.605.

Iberian Foods S.à r.l. détient donc désormais 1,777 parts sociales de classe B émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134299/18.

(100151887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,06.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 23 December 2008 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143926. The articles of incorporation have last been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg) on 24 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is declared open at 3.00 p.m., with Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Delphine JAUGEY, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To create a new class of Shares, the Class 6 Shares and to re-denominate the existing seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) ordinary shares, held by Muha HoldCo S.à r.l. (formerly Triton III No. 8 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-143899 ("Muha HoldCo"), into seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) Class 6 Shares.

2. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and five cents (EUR 12,500.05) to twelve thousand five hundred euro and six cents (EUR 12,500.06).

3. To issue one (1) new Class 6 Share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

4. To accept subscription for this newly issued Class 6 Share, together with payment of a share premium, by Muha HoldCo and to accept payment in full for such newly issued share by a contribution in cash.

5. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and six cents (EUR 12,500.06) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 1 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 2 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 3 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 4 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 5 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) Class 6 Shares and eight hundred eight thousand eight hundred twenty-one (808,821) Ordinary Shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

6. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

7. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the proposed resolutions.

8. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to create a new class of Shares, the Class 6 Shares, and to re-denominate the existing seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) Ordinary shares, held by Muha HoldCo, into seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) Class 6 Shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and five cents (EUR 12,500.05) to twelve thousand five hundred euro and six cents (EUR 12,500.06).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue one (1) new Class 6 Share, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Fourth resolution
Subscription and payment

There now appeared Mr Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Muha HoldCo, by virtue of one of the aforementioned proxies.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of Muha HoldCo, for one (1) new Class 6 Share, having a par value of one cent (EUR 0.01), together with an aggregate share premium of thirteen million seven hundred fifteen thousand six euro and seven cents (EUR 13,715,006.07), and to make payment for such newly issued share by a contribution in cash.

The amount of thirteen million seven hundred fifteen thousand six euro and eight cents (EUR 13,715,006.08) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new Class 6 Share to Muha HoldCo as fully paid share.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and six cents (EUR 12,500.06) divided into seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 1 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 2 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 3 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 4 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 5 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) Class 6 Shares and eight hundred eight thousand eight hundred twenty-one (808,821) Ordinary Shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Sixth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 paragraph 1 shall from now on read as follows:

“Art. 5. Subscribed Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and six cents (EUR 12,500.06) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 1 shares (the “Class 1 Shares”), seventy-three thousand five hundred thirtyone (73,531) class 2 shares (the “Class 2 Shares”), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 3 shares (the “Class 3 Shares”), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 4 shares (the “Class 4 Shares”), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 5 shares (the “Class 5 Shares”), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 6 shares (the “Class 6 Shares”) and eight hundred eight thousand eight hundred twenty-one (808,821) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), (together the “Shares” and each a “Share”), each Share having a nominal value of one cent (EUR 0.01), and being fully paid up.”

As a result, article 5 paragraph 3 shall from now on read as follows:

“The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares and the Class 6 Shares together with any additional classes of Shares that the Company may create from time to time shall be referred to as the “Investment Shares”, such term does however exclude the Ordinary Shares.”

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 3.30 p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid document are estimated at five thousand one hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour de septembre,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton Masterluxco 3 S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Grand Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 195 du 29 janvier 2009 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143926. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg) en date du 24 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Delphine JAUGEY, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Création d'une nouvelle catégorie de Parts Sociales, les Parts Sociales de Catégorie 6 et re-dénomination des soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales ordinaires existantes actuellement détenues par Muha HoldCo S.à r.l. (anciennement Triton III No. 8 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy), L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-143899 ("Muha HoldCo"), en soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) Parts Sociales de Catégorie 6.

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et cinq centimes (EUR 12.500,05) à douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06).

3 Émission d'une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 6 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de cette Part Sociale de Catégorie 6 nouvellement émise, ensemble avec paiement d'une prime d'émission par Muha HoldCo et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire.

5 Fixation du montant du capital social souscrit de la Société à douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73,531) Parts Sociales de Catégorie 1, soixante treize mille cinq cent trente-et-une (73,531) Parts Sociales de Catégorie 2, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 3, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 4, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 5, soixante-treize mille cinq cent trente-et (73.530) Parts Sociales de Catégorie 6 et huit cent huit mille huit cent vingt-et une (808.821) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-avant.

7 Délégation de tous pouvoirs au conseil de gérance afin d'appliquer les résolutions proposées.

8 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer une nouvelle Catégorie de Parts Sociales, les Parts Sociales de Catégorie 6 et de re-dénommer les soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales ordinaires existantes actuellement détenues par Muha HoldCo en soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) Parts Sociales de Catégorie 6.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et cinq centimes (EUR 12.500,05) à douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 6 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution
Souscription-paiement

Intervient alors Maître Michael JONAS, prénommé, agissant en tant que mandataire de Muha HoldCo, en vertu d'une des procurations ci-dessus mentionnées.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Muha HoldCo, une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 6, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de treize millions sept cent quinze mille six euros et sept centimes (EUR 13.715.006,07), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire.

Le montant de treize millions sept cent quinze mille six euros et huit centimes (EUR 13.715.006,08) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer la nouvelle Part Sociale de Catégorie 6 à Muha HoldCo comme part sociale entièrement libérée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le montant du capital souscrit de la Société à douze mille cinq cent euros et six centimes (EUR 12.500,06) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 1, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 2, soixante-treize mille cinq cent trente et- une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 3, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 4, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 5, soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) Parts Sociales de Catégorie 6 et huit cent huit mille huit cent vingt-et-une (808.821) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Sixième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 5, alinéa 1 aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social souscrit. «Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixantetreize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4») soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5») , soixante treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6») et huit cent huit mille huit cent vingt-et-une (808.821) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

En conséquence, l'article 5, alinéa 3 aura dorénavant la teneur suivante:

«Les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4, les Parts Sociales de Catégorie 5 et les Parts Sociales de Catégorie 6 ainsi que les autres catégories de Parts Sociales que la Société peut émettre de temps à autre, sont dénommées «Parts Sociales d'Investissement», terme qui exclut cependant les Parts Sociales Ordinaires.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous les pouvoirs au Conseil de Gérance pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille cent euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, P.A. LECHANTRE, D. JAUGEY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11648. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010134201/240.

(100153561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.754,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

Avec effet au 26 mai 2010 les mandats en tant que gérants de M. Ken Hanau et M. Hamdi Conger ont été renouvelés pour une durée indéterminée.

Le mandat de M. Jonathon Fischer en tant que gérant a été renouvelé pour une durée couvrant la période du 26 mai 2010 au 2 septembre 2010.

Avec effet au 9 septembre 2010, M. Stephen Farrell, ayant comme adresse le 2284 Lyndhurst Drive Oakville, Ontario, L6H 7V5 Canada, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134300/18.

(100152247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Lage Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.032.

In the year two thousand ten, on the twenty seventh day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fourth Portfolio Holding Jersey Limited, having its registered office at Rathbone House, 15 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1RB, Channel Islands,

here represented by Mr Frank TRINTELER, private employee, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,

by virtue of a proxy established on 2 September, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove has requested the undersigned notary to enact the following:

1) That it is the sole actual shareholder of "Lage Holding (Luxembourg) S.à r.l.", a limited liability corporation, which was incorporated by a deed of the undersigned notary on the 10th of April 2008, published in the Mémorial, Recueil C number 1197 of the 17 May 2008, and the articles of association have not been amended since today.

2) All this having been declared, the sole shareholder, represented as stated hereabove, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator Hesperange Services Limited, a company with registered office at Trinity Chambers, P.O. Box 4301 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Fourth Portfolio Holding Jersey Limited, une société ayant son siège social à Rathbone House, 15 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1RB, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Frank TRINTELER, employé privé, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,

en vertu d'une procuration datée du 2 septembre 2010.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée "Lage Holding (Luxembourg) S.à r.l.", établie à Schuttrange, constituée suivant acte du notaire soussigné du 10 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1197 du 17 mai 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

2) Ceci ayant été déclaré, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur Hesperange Services Limited, une société de droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège à Trinity Chambers, P.O. Box 4301, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.TRINTELER, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42463. Reçu: douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): C.FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134738/84.

(100154370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Eaglestone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 155.828.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TREBORASSET S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.275, ici représentée par Madame Isabelle BASTIN, employée privée, L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Eaglestone Lux S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de six cent mille euros (EUR 600.000) représenté par six cent mille (600.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, divisées en deux catégories comme

suit: trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe A et deux cent quarante mille (240.000) parts sociales de classe B. Les droits et obligations attachés à chaque catégorie de parts sociales sont définis ci-après.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par sa signature unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, la gestion journalière de la Société pourra être déléguée à un seul gérant.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs des autres gérants.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfiques

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

Les parts sociales de classe A donneront droit à un dividende à hauteur de 20% du montant de la distribution ainsi délibérée. Les parts sociales de classe B donneront droit à un dividende à hauteur de 80% du montant de la distribution ainsi délibérée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif de la Société, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des six cent mille (600.000) parts sociales sont toutes souscrites par TREBORASSET S.à.r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de six cent mille euros (EUR 600.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Stéphane ROBERT, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 11 juillet 1974, demeurant à MC-98000 Monaco, 10, ruelle Sainte Devote;

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né à Ettelbruck, le 16 février 1946, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né à Deinze (Belgique), le 24 juin 1965, demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-Rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2010. LAC/2010/42969. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010134283/164.

(100151891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

F.G.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.994.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010134641/34.

(100153897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.864,43.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

—
Avec effet au 26 mai 2010, les mandats en tant que gérants de M. Ken Hanau et M. Hamdi Conger ont été renouvelés pour une durée indéterminée.

Le mandat de M. Jonathon Fischer en tant que gérant a été renouvelé pour une durée couvrant la période du 26 mai 2010 au 2 septembre 2010.

Avec effet au 9 septembre 2010, M. Stephen Farrell, ayant comme adresse le 2284 Lyndhurst Drive Oakville, Ontario, L6H 7V5 Canada, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010134301/18.

(100152250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Ampere Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 144.392.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 Septembre 2010

L'assemblée vote à l'unanimité la délibération suivante:

1. Conseil d'Administration: renouvellement du mandat des Administrateurs

- Monsieur Marco Caldana, né à Loano (Italie), le 22 avril 1967, demeurant professionnellement à L- 1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck

- Monsieur Marco Claus, né à Biella (Italie), le 12 avril 1960, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck;

- Monsieur Marco Cipolla, né à Lodi (Italie), le 23 juillet 1981, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

M. Marco CALDANA / M. Andrea TASSISTO / M. Alessandro SALA.

Référence de publication: 2010134555/18.

(100154345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Forgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.885.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010134656/34.

(100153986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Bilfinger Berger Project Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134357/11.

(100153113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.407.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raimondo Amabile, né le 12 décembre 1969 à Naples, Italie, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Raimondo Amabile, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010136210/43.

(100155269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

BK Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.619.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BK ENTERPRISES S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010134358/12.

(100153353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

ESCO Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.501.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of September.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

ESCO Technologies Holding Inc., a corporation, having its registered office at 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, U.S.A. and registered with Delaware Department of State, Division of Corporations, File No. 2189677, (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Elodie Duchêne, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The Sole Shareholder owns one hundred percent (100 %) of the share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "ESCO Finance International S.à r.l." a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 17 August 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares (parts sociales), with a par value of One Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of TwoEuros (EUR 2.-) in order to raise it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) to Twelve Thousand Five Hundred

Two Euros (EUR 12,502.-) by issuing Two (2) new shares (parts sociales) having a nominal value of One Euro (EUR 1.-) (the "New Shares"), together with a total share premium of an amount of Thirty Thousand Eight Hundred Thirty-Three Euros and Twelve Cents (EUR 30,833.12);

b. Subscription to and full payment by (i) the Sole Shareholder of One (1) new share (part sociale), together with a total share premium of an amount of Twelve Euro Cents (EUR 0.12) by a contribution in cash of One Euro (EUR 1.-) and a contribution in kind consisting of the sole membership interest in ESCO Brazil Holding LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 9900 A Clayton Road in St Louis, Missouri, United States of America 63124-1186 and registered with the State of Delaware under file number 4860738, and (ii) by Aclara Power-Line Systems, Inc. a Missouri corporation, having its registered office at 945 Hornet Drive, Hazelwood, Missouri 63042, U.S.A., registered with the Missouri Secretary of State under file number 00343585, of One (1) new share (part sociale), together with a total share premium of an amount of Thirty Thousand Eight Hundred Thirty-three Euros (EUR 30,833.-) by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and Paid-up Share Capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of Two Euros (EUR 2.-) in order to raise it from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) to Twelve Thousand Five Hundred Two Euros (EUR 12,502.-) by issuing Two (2) New Shares having a nominal value of One Euro (EUR 1.-) to be fully paid up in cash and by the following contributions in kind together with a total share premium of an amount of Thirty Thousand Eight Hundred Thirty-Three Euros and Twelve Cents Euros (EUR 30,833.12).

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe to One (1) new share (part sociale) and to fully pay up such new share (part sociale), together with a share premium, by a contribution in cash of One Euro (EUR 1.-) and a contribution in kind consisting of the sole membership interests in the share capital of ESCO Brazil Holding LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 9900 A Clayton Road in St Louis, Missouri, United States of America 63124-1186 and registered with the State of Delaware under file number 4860738 (the "ESCO Brazil Membership Interest") as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 15 September 2010 (the "Company's ESCO Brazil Membership Interest Report").

The amount of One Euro (EUR 1.-) paid in cash, is now available to the Company, evidence thereof having been given to the Company, and shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The ownership of the ESCO Brazil Membership Interest has been confirmed by a certificate issued on behalf of ESCO Brazil Holding LLC.

The contribution of the ESCO Brazil Membership Interest is valued at the amount of twelve Euro Cents (EUR 0.12) which shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Thereupon intervened, Aclara Power-Line Systems, Inc. a Missouri corporation, having its registered office at 945 Hornet Drive, Hazelwood, Missouri 63042, United States of America and registered with the Missouri Secretary of State under number 00343585, represented by Elodie Duchêne, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which through its proxyholder, DECLARES to subscribe to One (1) new share (part sociale) and to fully pay up such new share (part sociale), together with a share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable it owns against the Company (the "Aclara Receivable") as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 15 September 2010 (the "Company's Aclara Receivable Report").

The contribution of the Aclara Receivable is valued at the amount of Thirty Thousand Eight Hundred Thirty-Four Euros (EUR 30,834) and is allocated as follows:

- an amount of One Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of Thirty Thousand Eight Hundred Thirty-Three Euros (EUR 30,833) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Declaration

The valuation of the contribution in kind of (i) the ESCO Brazil Membership Interest to the Company is evidenced by the Company's ESCO Brazil Membership Interest Report dated 15 September 2010, which valued the ESCO Brazil Membership Interest at Twelve Euro Cents (EUR 0.12) and (ii) the Aclara Receivable to the Company is evidenced by the Company's Aclara Receivable Report which valued the Aclara Receivable at Thirty Thousand Eight Hundred Thirty-Four Euros (EUR 30,834.-).

The Company's ESCO Brazil Membership Interest Report and the Company's Aclara Receivable Report after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders RESOLVE to amend paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

6.1.1. “The Company’s share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Two Euros (EUR 12,502.-), represented by Twelve Thousand Five Hundred Two (12,502) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le quinzième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

ESCO Technologies Holding Inc., une société ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d’Amérique et inscrite auprès du département de l’Etat de Delaware, Division des sociétés, dossier numéro 2189677, (l’«Associé Unique»),

Ci-après représentée par Elodie Duchêne, avocat à la cour, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

L’Associé Unique détient cent pourcent (100 %) du capital social de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «ESCO Finance International S.à r.l.» une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d’enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 17 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n’ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s’élève actuellement à Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12,500.-) représenté par Douze Mille Cinq Cents (12,500) parts sociales d’une valeur d’Un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L’Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l’agenda reproduit ci-après:

a) Décision d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de Deux Euros (EUR 2,-) afin d’augmenter le capital social de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500,-) pour atteindre la somme de Douze Mille Cinq Cent Deux Euros (EUR 12.502,-) par l’émission de Deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d’Un Euro (EUR 1.-) (les «Nouvelles Parts Sociales») avec une prime d’émission d’un montant de Trente Mille Huit Cent Trente-Trois Euros et Douze Centimes (EUR 30.833,12);

b) Souscription et paiement intégral par (i) l’Associé Unique d’Une (1) nouvelle part sociale, avec une prime d’émission d’un montant de Douze Centimes d’Euro (EUR 0,12) par un apport en numéraire d’Un Euro (EUR 1,-) et par un apport en nature consistant en l’unique part sociale du capital social de ESCO Brazil Holding LLC, une limited liability company régie par les lois de Delaware, ayant son siège social au 9900 A Clayton Road à St. Louis, Missouri, Etats-Unis d’Amérique 63124-1186 et immatriculée auprès de l’Etat de Delaware sous le numéro de dossier 4860738 et (ii) par Aclara Power-Line Systems, Inc., une société du Missouri, ayant son siège social au 945 Hornet Drive, Hazelwood, Missouri 63042, U.S.A, et immatriculée auprès du Secretariat d’Etat du Missouri sous le dossier numéro 00343585, d’Une (1) nouvelle part sociale, avec une prime d’émission d’un montant de Trente Mille Huit Cent Trente-Trois Euros (EUR 30.833,-) par un apport en nature consistant en une créance contre la Société;

c) Modification subséquente du paragraphe 1 de l’Article 6.1 des Statuts de la Société (Capital Souscrit et Libéré); et

d) Divers.

En conséquence et sur base de l’ordre du jour repris ci-dessus, l’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Deux Euros (EUR 2,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500,-) pour atteindre la somme de Douze Mille Cinq Cent Deux Euros (EUR 12.502,-) par l'émission de Deux (2) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'Un Euro (EUR 1,-), entièrement libérées par les apports numéraires et en nature suivants, avec une prime d'émission d'un montant de Trente Mille Huit Cent Trente Trois Euros et Douze Centimes (EUR 30.833,12).

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à Une (1) nouvelle part sociale et libérer intégralement cette nouvelle part sociale, avec une prime d'émission, par un apport numéraire d'Un Euro (EUR 1,-) et par un apport en nature consistant en l'unique part sociale du capital social de ESCO Brazil Holding LLC, une limited liability company régie par les lois de Delaware, ayant son siège social au 9900 A Clayton Road à St. Louis, Missouri, Etats-Unis d'Amérique 63124-1186 et immatriculée auprès de l'Etat de Delaware sous le numéro de dossier 4860738 (la «Part Sociale d'ESCO Brazil»), tel que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 15 septembre 2010 (le «Rapport de la Société de la Part Sociale d'ESCO Brazil»).

Le montant d'Un Euro (EUR 1,-) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié à la Société, lequel montant sera alloué au compte capital social de la Société.

La propriété de la Part Sociale d'ESCO Brazil a été confirmée par un certificat émis au nom d'ESCO Brazil Holding LLC.

L'apport de la Part Sociale d'ESCO Brazil est évalué à un montant total de Douze Centimes d'Euro (EUR 0,12) et sera alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Est alors intervenu, Aclara Power-Line Systems, Inc., une société du Missouri, ayant son siège social au 945 Hornet Drive, Hazelwood, Missouri 63042 Etat Unis D'Amérique et immatriculée auprès du Secretariat d'Etat du Missouri sous le dossier numéro 00343585, représentée par Elodie Duchêne, avocat à la cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, par son mandataire DECLARE souscrire à Une (1) nouvelle part sociale et libérer intégralement cette nouvelle part sociale avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une créance qu'elle détient envers la Société (la «Créance Aclara»), tel que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 15 septembre 2010 (le «Rapport de la Société de la Créance Aclara»).

L'apport de la Créance Aclara est évalué à un montant total de Trente Mille Huit Cent Trente- Quatre Euros (EUR 30.834) et sera alloué, comme décrit ci-dessous:

- Un montant d'Un Euro (EUR 1,-) sera alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de Trente Mille Huit Cent Trente-Trois (EUR 30,834,-) sera alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l'apport en nature (i) de la Part Sociale d'ESCO Brazil à la Société est documentée par le Rapport de la Société de la Part Sociale d'ESCO Brazil daté du 15 septembre 2010, lequel évalue la Part Sociale d'ESCO Brazil à Douze Centimes d'Euro (EUR 0,12) et (ii) de la Créance Aclara envers la Société est documentée par le Rapport de la Société de la Créance Aclara qui évalue la Créance Aclara à Trente Mille Huit Cent Trente- Quatre Euros (EUR 30.834).

Le Rapport de la Société de la Part Sociale d'ESCO Brazil et le Rapport de la Société de la Créance Aclara, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés DECIDENT de modifier le paragraphe 1 de l'Article 6.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à Douze Mille Cinq Cent Deux Euros (EUR 12.502,-), représenté par Douze Mille Cinq Cent Deux (12.502) parts sociales d'une valeur nominale d'Un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2010 Relation: EAC/2010/11101 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010135984/204.

(100155928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

EHLU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7226 Walferdange, 39, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 145.349.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 06/09/2010 et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société EHLU S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Roland LUCAS, restaurateur, né le 03/08/1962 à Forbach, demeurant à L-7226 Walferdange, 39, rue du chemin de Fer.; quatre-vingt parts sociales	80
Monsieur Jacques EHNY, ingénieur, né le 14/05/1961 à Forbach, demeurant à F-57000 Metz, 74, rue des Trente Jours: vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Walferdange, le 4 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134631/20.

(100153665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

BO-IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 33, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 143.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BO-IT S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010134359/12.

(100153439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Jala Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 152.813.

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JALA HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1246 du 15 juin 2010.

L'assemblée se compose de tous ses associés, à savoir:

1. Monsieur François Nicoloy, dirigeant d'entreprises, né à Boulogne Billancourt le 27 février 1959, demeurant à E-08034 Barcelone, 19, Dr Francesc Darder.

ici représenté par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Madame Valérie LAGARDE, épouse NICOLY, sans emploi, née à Neuilly-sur-Seine le 12 novembre 1963, demeurant à E-08034 Barcelone, 19, Dr Francesc Darder,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Ceci exposé, les comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de nommer un deuxième gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Frédéric MONCEAU, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs mandataires (dénommé «Gérant» s'il s'agit d'un mandataire unique, ou formant un «Conseil de gérance» dans l'hypothèse d'une pluralité de mandataires), associés ou non, salariés ou gratuits.

Ils sont nommés soit dans l'acte de société, pour un temps limité, ou sans limitation de durée, soit par décision des associés réunis en assemblée, et représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, en demandant ou en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38821. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010134718/50.

(100153652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Bofil, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134360/10.

(100152934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Bourgueil International, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 60.885.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.10.2010.

Référence de publication: 2010134361/10.

(100152846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Four Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.707.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2010134658/34.

(100153987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Bourkel, Pavon & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 49.018.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07.10.2010.

Référence de publication: 2010134362/10.

(100152847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Boxter Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 58.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. P.J.A.M. DE VESTEL
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010134363/11.

(100152910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

BNP Paribas Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.572.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 août 2010 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Vincent CAMERLYNCK; Administrateur; 5 Aldermanbury Square, EC2V 7BP, Londres, Royaume-Uni
- Monsieur Anthony FINAN; Administrateur; 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France
- Monsieur Paolo GIANFERRARA; Administrateur; 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France
- Monsieur Olivier MAUGARNY; Administrateur; 33 rue du 4 Septembre, F-75002 Paris, France
- Monsieur Marc RAYNAUD; Administrateur; 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France
- Madame Yael MAYER; Administrateur; 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France,

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2011.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de ne pas renouveler le mandat de:

- Monsieur Philippe MARCHESSAUX; Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé à l'unanimité de nommer comme nouvel administrateur, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier:

- Monsieur William de VIJLDER; Président du Conseil d'Administration; 14, Avenue de l'Astronomie, B-1210 Bruxelles, Belgique,

pour une période d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2011.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de BNP Paribas Alternative Funds pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2011.

Pour extrait conforme

Pour BNP PARIBAS ALTERNATIVE FUNDS

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG

Signature / Claire COLLET

- / Head of Fund Structuring

Référence de publication: 2010134948/33.

(100153323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

CLAC, Cie Luxembourgeoise d'Activité Cynégétique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 79.291.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cie Luxembourgeoise d'Activité Cynégétique S.A.

(en abrégé CLAC)

Signature

Référence de publication: 2010134364/12.

(100152923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Celandine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.999.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134365/10.

(100153506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Accipiter Holdings (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.499.

—
Extract of the resolutions of the Board of Directors dated on 20th September 2010

The Board of Directors accepts the resignation of Ms Daniela Dostert as Director of the company with immediate effect.

The Board of Directors decides in conformity with the articles of incorporation (updated articles of association) / in conformity with the last paragraph of the article 51 of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies (as amended) to appoint on a provisional basis, with immediate effect, Mrs Valérie Degrez, having her professional address at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg who accepts, as director in place of the director who resigned.

According to the article 64(2) of the law dated August 10, 1915 relating to commercial companies, the Board of Directors decides to appoint with immediate effect Mr Jean-Claude Buffin who accepts, as chairman of the Board. Mr Jean-Claude Buffin is appointed until the next annual general meeting stating on the annual accounts as of 31 December 2009.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions du Procès-verbal du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 20 septembre 2010

Le conseil d'administration accepte la démission de Mademoiselle Daniela Dostert en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide, conformément au dernier paragraphe de l'article 51 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, de nommer par cooptation, avec effet immédiat, Madame Valérie Degrez, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, qui accepte, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs ont élu en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jean-Claude Buffin. M. Jean-Claude Buffin est nommé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuve les comptes au 31 décembre 2009.

Pour ACCIPITER Holding (Luxembourg) S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010136849/32.

(100155601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Centrale Agricole du Marketing et des Echanges, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.962.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010134366/12.

(100153220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Centralfood-Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.963.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010134367/12.

(100153222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Best Buy International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.067.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance par voie circulaire en date du 7 septembre 2010

Le conseil de gérance a décidé:

- de révoquer le mandat de Monsieur Sean Thomas Skelley en tant que délégué à la gestion journalière avec effet au 7 septembre 2010;

- de révoquer le mandat de Monsieur John Pershing en tant que délégué à la gestion journalière avec effet au 7 septembre 2010;

- de nommer Monsieur David Deno, né le 12 juin 1957 au Minnesota, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 7601 Penn Avenue South, Richfield, MN 55423, Etats-Unis, en tant que délégué à la gestion journalière avec effet au 7 septembre 2010 pour une période illimitée;

- de nommer Madame Carol Surface, née le 14 septembre 1965 au Vermont, Etats-Unis avec adresse professionnelle au 7601 Penn Avenue South, Richfield, MN 55423, Etats-Unis, en tant que déléguée à la gestion journalière avec effet au 7 septembre 2010 pour une période illimitée;

- de nommer Monsieur Dexter Newman, né le 12 septembre 1979 au Long Island, Bahamas avec adresse professionnelle au 7601 Penn Avenue South, Richfield, MN 55423, Etats-Unis, en tant que délégué à la gestion journalière avec effet au 7 septembre 2010 pour une période illimitée.

De plus, le délégué à la gestion journalière, Monsieur Neville Roberts a changé d'adresse et demeure dorénavant au 1 Portai Way, W3 6RS London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEST BUY INTERNATIONAL FINANCE S. A R. L.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010136864/30.

(100155635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

BFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 105.199.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2010

Première résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs de la société:

1. Monsieur Joël Da Costa Pais, employé privé, demeurant à L-3744 Rumelange 12 rue des Prés, qui est nommé administrateur-délégué.

2. Monsieur Sébastien Jungen, directeur administratif, demeurant à Mondorf.

3. Monsieur Marc Senne, chef de chantier, demeurant à F-Folschviller.

leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE RÉVISION SARL société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg 246, rue de Beggen L-1220 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Joël Da Costa Pais / Sébastien Jungen / Marc Senne.

Référence de publication: 2010134941/22.

(100152965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Christophe de Schräiner S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 29, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 102.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHRISTOPHE DE SCHRÄINER S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010134368/12.

(100153444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Compagnie de Bourbon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 97.520.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134370/10.

(100152740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Compass Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 78.925.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010134372/10.

(100153089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Azzurro E Azzurra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.633.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 octobre 2010 que:

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

* Mme Annie SWETENHAM, corporate advisor, et M. Marc SCHMIT, expert-comptable, les deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

* M. Dario COLOMBO, expert-comptable, Président, demeurant Collina d'Oro, CH-6927 AGRA;

- le mandat du commissaire aux comptes sortant,

* la société CHESTER-CLARK LIMITED, avec siège social au 24-26 City Quay, Dublin 2, Irlande,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010134569/18.

(100154269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Confold S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 42.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONFOLD S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010134373/12.

(100153451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Corfu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 66.108.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07.10.2010.

Référence de publication: 2010134374/10.

(100152849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Costamar Finances Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010134375/14.

(100153037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Hamburg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.393.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Raymond HENSCHEN S.A., administrateur, né le 17 janvier 1955 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié au 87 Allée Leopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010134686/34.

(100153988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Dayco Europe China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.305.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 28/02/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Dayco Europe China Holdings S.à.r.l.

Jacob Mudde

Manager B

Référence de publication: 2010134376/14.

(100152904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Ecotechnology Finances S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 122.422.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134377/10.

(100153465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Hollimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.728.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010134692/34.

(100154302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Ecotechnology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 71.000.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134378/10.

(100153460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Ennen Global S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134379/10.

(100153100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Pergam Properties 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.105.

L'an deux mille dix, le quinze septembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

PERGAM PROPERTIES 3 S.C.A. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.105,

ici représentée par PERGAM PROPERTIES GP S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.016, agissant en sa qualité de gérant de la Société,

elle-même ici représentée par Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une résolution dudit gérant prise en date du 13 septembre 2010.

Une copie du procès-verbal du 13 septembre 2010 restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La société PERGAM PROPERTIES 3 S.C.A. a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1950 du 7 octobre 2009.

II. Ladite société PERGAM PROPERTIES 3 S.C.A. a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (USD 44.500) représenté par 2 actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et quatre cent quarante-trois (443) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

L'art. 6 des statuts fixe le capital autorisé de la Société à six millions de dollars américains (USD 6.000.000) et stipule que:

"Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de cinq millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars américains (USD 5.955.500) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
 - décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
 - déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
 - déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
 - décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
 - arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
 - fixer les montants à émettre,
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
 - refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
 - prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
 - enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société."

Le Gérant de la Société reconnaît avoir reçu et accepté les souscriptions suivantes:

A/ BLIPI S.A., une société anonyme, constituée en vertu des lois belges, ayant son siège social à B-1190 Forest, avenue Molière 143, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bruxelles et enregistrée sous le numéro 0888723601, souscrit deux mille quatre cent douze (2.412) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces de deux cent quarante et un mille deux cents dollars américains (USD 241.200).

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription.

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de deux cent quarante et un mille deux cents dollars américains (USD 241.200) par versement à un compte de la Société, intégralement affecté au capital social.

Le montant total de deux cent quarante et un mille deux cents dollars américains (USD 241.200) a été mis à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

B/ GAV S.A.S., une société par actions simplifiée, constituée en vertu des lois françaises, ayant son siège social à F-75008 Paris, 42, avenue Montaigne, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et enregistrée sous le numéro 397 462 748, souscrit mille huit cents (1.800) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000).

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription.

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000) par versement à un compte de la Société, intégralement affecté au capital social.

Le montant total de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000) a été mis à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

C/ BAC Investissements S.A.S., une société par actions simplifiée, constituée en vertu des lois françaises, ayant son siège social à F-75017 Paris, 251, boulevard Pereire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et enregistrée sous le numéro 453 985 004, souscrit mille cinq cents (1.500) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur

nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000).

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription.

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) par versement à un compte de la Société, intégralement affecté au capital social.

Le montant total de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) a été mis à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

D/ Financière Daubigny E.u.r.l., une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois françaises, ayant son siège social à F-75008 Paris, 42, avenue Montaigne, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et enregistrée sous le numéro 408 369 304, souscrit mille cinq cents (1.500) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000).

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription.

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) par versement à un compte de la Société, intégralement affecté au capital social.

Le montant total de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000) a été mis à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

III. Suite à cette augmentation de capital, les articles 5 et 6 des Statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est de sept cent soixante-cinq mille sept cents dollars américains (USD 765.700) représenté par sept mille deux cent quatorze (7.214) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et quatre cent quarante-trois (443) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune."

" **Art. 6. Variations du capital social.** Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de cinq millions deux cent trente quatre mille trois cents dollars américains (USD 5.234.300) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
 - décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
 - déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
 - déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
 - décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
 - arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
 - fixer les montants à émettre,
 - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
 - refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
 - prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
 - enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRANCOIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. LAC/2010/41829. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Releveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010135060/136.

(100152953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Transmedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 16.693.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Belize, Belize City, Withfield Tower, 4792 Coney Drive;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "TRANSMEDIA HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, Rue des Carrefours, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 16.693, a été constituée suivant acte reçu le 23 mai 1979, publié au Mémorial C numéro 192 du 24 août 1979.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 512.000,- (cinq cent douze mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 512,- (cinq cent douze Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur et associé unique de la société déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- que, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de les payer;

- que tous les actifs ont été réalisés et sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
de sorte que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8124 Bridel, 15, Rue des Carrefours.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40203. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010136781/46.

(100156071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Eskimo Europ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 6.290.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 octobre 2010.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010134381/12.

(100153217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Euro Protection Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 144.253.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134382/10.

(100153102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Eurodyne, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.646.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134383/10.

(100152938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Global Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 80.775.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement du 15 septembre 2010

I. Nomination d'un administrateur

L'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Jean FELL (adresse professionnelle: 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg) en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration pour un terme allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011.

Suite à cette nomination, l'Assemblée constate que le Conseil d'Administration se compose des membres suivants, dont les mandats prennent fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2011:

- M. Jean-Claude FINCK, président
- M. Gilbert ERNST, vice-président
- M. Jean FELL, administrateur
- M. Paolo VINCIARELLI, administrateur

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010135171/22.

(100153905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Europäische Finanz Gesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.135.

Le bilan au 2/03/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010134384/10.

(100152943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Orangina Schweppes Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.525.550,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.100.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Suntory Holdings Limited, a company incorporated and registered in 2-1-40 Dojimahama, Kitaku, Osaka City, Osaka 530-8203, Japan, having its registered office at 2-3-3 Daiba, Minato-ku, Tokyo, 135-8631, Japan, registered with Osaka Legal Affairs Bureau under number 129901-136159 (the "Appearing Party"), here represented by Hélène Arvis, as its proxy (the "Proxy") pursuant to a proxy form given in Japan on September 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party is the sole shareholder of "Orangina Schweppes Holdings S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated on December 22nd, 2005 by a notarial deed drawn up by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 113.100, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 628, on March 27th, 2006. The Articles have been amended for the last time on December 28th, 2009, by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, published in the Memorial dated February 27th, 2010, number 429, page 20481.

The Appearing Party, representing the whole corporate capital of the Company, hereby takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator of the Company, Mr. John Sutherland, Manager B of the Company, with address at 9, rue Principale, L-6990 Luxembourg, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to his willingness.

The liquidator may distribute advances on liquidation boni to the sole shareholder to his willingness, provided he may do so only as from the next general meeting of the shareholders which will be held to hear his report and appoint a liquidation auditor, in accordance with Article 151 of the Law.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900).

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Party, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Suntory Holdings Limited, une société japonaise enregistrée au 21-40 Dojimahama, Kitaku, Osaka City, Osaka 530-8203, Japon, ayant son siège social au 2-3-3 Daiba, Minato-ku, Tokyo, 135-8631, Japan, enregistrée auprès du Osaka Legal Affairs Bureau sous le numéro 1299-01-136159 (la "Partie Comparante"), ici représentée par Hélène Arvis, agissant en qualité de mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration délivrée au Japon en septembre 2010.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la Partie Comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Partie Comparante est l'associé unique de Orangina Schweppes Holdings S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée par acte reçu par le notaire Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 22 décembre 2005, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.100, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 628, le 27 mars 2006. Les Statuts ont été modifiés la dernière fois le 28 décembre 2009, par acte notarié dressé par le notaire soussigné, publié au Mémorial en date du 27 février 2010, numéro 429, page 20481.

Laquelle Partie Comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Seconde résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Monsieur John Sutherland, Gérant B de la Société, ayant son adresse au 9 rue Principale, L-6990 Luxembourg, représenté à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévus aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'actionnaire unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Le liquidateur pourra distribuer des avances sur le boni de liquidation à l'associé unique selon sa volonté, étant entendu qu'il ne sera autorisé à le faire qu'à partir de la prochaine assemblée générale des associés devant se tenir pour entendre son rapport et nommer un commissaire à la liquidation, dans le cadre de l'article 151 de la Loi.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (900.-EUR).

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en entête des présentes.

Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: H. Arvis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. LAC/2010/42499. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134112/116.

(100153010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

European Investment Construction Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134385/10.

(100153001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Hondsschoul « HEUREKA », Association sans but lucratif.

Siège social: L-6240 Graulinster, rue de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg F 8.486.

STATUTEN

Benennung, Sitz, Dauer

Art 1. Der Name des am 15 August 2010 gegründeten Vereins lautet: Hondsschoul „HEUREKA“

Der Sitz ist in Graulinster, rue de Grevenmacher au lieu dit Folkend und seine Dauer ist unbegrenzt.

Gesellschaftszweck und Ziel

Art 2. Die Hondsschoul "HEUREKA" hat zum Ziel, unter Ausschluss jeder politischen und konfessionellen Tätigkeit, die Förderung des Hundesports durch:

- a) Abhalten von regelmäßigen Dressurübungen;
- b) Abhalten von nationalen Vereinsprüfungen;
- c) Ausbildung von Hundeführern, Dressurleitern;
- d) Vermittlung zwischen Liebhabern und Züchtern von Hunden;
- e) Fördern von Ausstellungen, Schauen und Dressurprüfungen;
- f) Abhalten von Versammlungen und Vortragsabenden u.s.w.

Vereinsdressurprüfungen werden durch besondere vom Vorstand oder von der dazu bestimmten Kommission ausgearbeiteten Reglemente genau geregelt. Diese Reglemente sind für alle Mitglieder rechtsgültig.

Veranstaltungen werden von den dazu bestimmten Kommissionen geleitet und finanziell geregelt. Überschüsse, Defizite oder sonstige Verluste bei Veranstaltungen werden vom Verein übernommen.

Zusammensetzung

Art 3. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt.

Der Verein besteht aus Aktiven, Inaktiven und Ehrenmitgliedern.

Aufnahme

Art. 4. Um aktives Mitglied zu werden muss eine schriftliche Beitrittserklärung an den Vorstand eingereicht werden. Über die Annahme oder Ablehnung nach dreimonatiger Probezeit, entscheidet der Vorstand durch einfache Stimmenmehrheit.

Außerdem um aktives Mitglied zu werden, muss man:

- a) den jährlichen Beitrag bezahlen, dessen Betrag jährlich von der Generalversammlung, auf Vorschlag des Vorstandes festgesetzt wird, ohne höher als 50€ und ohne niedriger als 10€ zu sein;
- b) die Dressurtaxe die vom Vorstand festgesetzt wurde.

Ehrenmitglieder werden vom Vorstand für moralisch und physisch geleistete Dienste gegenüber dem Verein, vom Vorstand für eine bestimmte Zeit bis auf Lebensdauer ernannt.

Austritt und Ausschluss

Art. 5. Die Mitgliedschaft wird aufgelöst:

- a) durch eine schriftliche Austrittserklärung an den Vorstand;
- b) durch einen stillschweigenden Austritt bei Nichtbezahlen der Beträge.

Art. 6. Der Ausschluss kann in folgenden Fällen vom Vorstand ausgesprochen werden:

- a) bei Nichtbezahlen von Schulden gegenüber der Hondsschoul „HEUREKA“ nach zweimaliger schriftlicher Aufforderung;
- b) bei groben Verstößen gegen Statuten und interne Reglemente;
- d) bei irgendwelchen Handlungen, welche dem Ansehen der Hondsschoul „HEUREKA“ schaden könnten.

Art. 7. Ein Ausschluss kann vom Vorstand nur dann ausgesprochen werden:

- a) nachdem der Beschuldigte seine Verteidigungsgründe mündlich geltend machen konnte. Unbeschadet einer eventuellen Berufung, für beide Parteien geltend, wird der Ausschluss erst mit 2/3 Stimmenmehrheit der nächstfolgenden ordentlichen Generalversammlung rechtsgültig. Der verhängte Ausschluss tritt aber sofort in Kraft;
- b) Außer einem Ausschluss kann der Vorstand folgende Sanktionen gegen seine Mitglieder verhängen:

Art. 8. Das ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglied hat kein Anrecht an irgendeinem Vermögensanteil der Gesellschaft.

Vermögen und Einnahmen

Art. 9. Die Einnahmen der Hondsschoul „HEUREKA“ bestehen aus dem jährlichen Beitrag der Mitglieder, aus den Dressurtaxen, aus Spenden, Subsidien, Schenkungen und sonstigen Erlösen.

Verwaltung

Art. 10. Die Hondsschoul „HEUREKA“ wird durch den Vorstand geleitet. Der Vorstand besteht aus Präsident, Sekretär, Kassierer und maximal 6 Beisitzenden.

Der Präsident, Sekretär und Kassierer werden durch die Generalversammlung abwechselnd auf die Dauer von 3 Jahren, durch einfache Stimmenmehrheit gewählt und zwar: im ersten Jahr der Präsident, im zweiten Jahr der Sekretär und im dritten der Kassierer.

Die übrigen Vorstandsmitglieder werden in einem geschlossenen Wahlgang mit einfacher Mehrheit bestimmt. Sie werden für die Dauer von 2 Jahren gewählt, jedoch erfolgt jährlich die Neuwahl von 3 austretenden Mitgliedern.

Die erste Serie wird durch das Los bestimmt.

Die Kandidaturen für einen Vorstandsposten müssen wenigstens 2 Wochen vor der Generalversammlung, mittels Einschreibebrief, der Geschäftsstelle der Hondsschoul „HEUREKA“ zugeteilt werden.

Die Mitglieder des Vorstandes üben ihr Amt ehrenamtlich aus und müssen sich wenigstens alle 3 Monate versammeln.

Art. 11. Der Vorstand entscheidet in letzter Instanz in allen administrativen und finanziellen Angelegenheiten, die den Verein betreffen.

Der Vorstand verleiht Ehreenauszeichnungen und ernennt Ehrenmitglieder.

Art. 12. In Erfüllung seiner Mission hat der Vorstand die weitgehensten Machtbefugnisse. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz, die Generalversammlung oder die gegenwärtigen Statuten festgelegt ist, fällt unter seine Zuständigkeit.

Art. 13. Der Vorstand vertritt die Hondsschoul "HEUREKA" in allen gerichtlichen Angelegenheiten, sei es als Klägerin oder Beklagte.

Art. 14. Der Vorstand kann Mitarbeiter außerhalb seines Kreises hinzuziehen. Er bestimmt die Entschädigung und Zuwendungen.

Art. 15. Der Vorstand versammelt sich auf Einberufung durch den Präsidenten oder dessen Stellvertreter wenigstens alle 3 Monate. Der Präsident muss auch eine Sitzung einberufen, wenn die Hälfte des Vorstandes dies schriftlich verlangt.

Art. 16. Die Beschlüsse des Vorstandes sind gültig, wenn wenigstens die Hälfte der Mitglieder des Vorstandes anwesend ist. Die Beschlüsse werden durch Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder getroffen. Im Falle von Stimmengleichheit ist die Stimme des Präsidenten oder des Stellvertreters ausschlaggebend. Von jeder Sitzung wird ein Protokoll angefertigt, das vom Präsidenten oder dessen Stellvertreter und vom Sekretär unterzeichnet wird. Dieser Bericht ist jedem Vorstandsmitglied binnen 10 Tagen zuzustellen.

Art. 17. Die Mitglieder des Vorstandes, welche an 3 aufeinander folgenden Sitzungen unentschuldig fernbleiben, sind als ausgetreten zu betrachten.

Art. 18. Die unverbindliche Unterschrift wird in allen Vereinsangelegenheiten durch kollektive Unterschrift des Präsidenten, oder Stellvertreters und des Sekretärs gegeben.

Generalversammlung

Art. 19. Die G.V. findet jedes Jahr im ersten Drittel des Kalenderjahres statt. Der Vorstand kann sie jedes Mal einberufen, wenn die Interessen des Vereins es verlangen. Er muss es tun innerhalb eines Monats auf Anfrage eines begründeten schriftlichen Antrages, von mindestens 1/3 der Mitglieder.

Art. 20. Die Mitglieder werden schriftlich eingeladen, und zwar 21 Tage im Voraus. Die Einladungen enthalten den Austragungsort, den Tag, den Zeitpunkt, die Tagesordnung, sowie eventuelle Vorschläge der Mitglieder.

Art. 21. Vorschläge und Reklamationen von Mitgliedern, sowie Kandidaturen für die Neuwahlen, müssen wenigstens 14 Tage vor der G.V. mittels Einschreibebrief, der Geschäftsstelle der Hondsschoul „HEUREKA“ zugeteilt werden.

Art. 22. Anträge mit Vorschlägen über Statutenänderungen seitens der Mitglieder müssen bis spätestens vor der 40. Woche des Kalenderjahres schriftlich eingereicht sein.

Art. 23. Der Präsident oder dessen Stellvertreter übernehmen den Vorsitz der G.V.

Art. 24. Die G.V. ist ordnungsgemäss gebildet und kann gültig tagen, wie viele Mitglieder auch immer anwesend oder durch eine Sondervollmacht vertreten sind. Sie fasst die Entschlüsse in Übereinstimmung mit den Art. 7 und 8 des Gesetzes vom 21.04.1928.

Art. 25. Die Beschlüsse der G.V. sind unantastbar. Dieselben werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, und in geheimer Abstimmung, wenn dies von mindestens 3 Mitgliedern verlangt wird. In Personenfragen ist die geheime Abstimmung obligatorisch.

Art. 26. Die Tagesordnung der G.V. wird vom Vorstand festgehalten. Die Tagesordnung muss folgende Punkte enthalten:

1. Ansprache des Präsidenten;
2. Bericht des Sekretärs;
3. Bericht des Kassierers;
4. Entlastung des Kassierers durch die Kassenrevisoren;
5. Wahl des Präsidenten, Sekretärs oder Kassierers;
6. Wahl der anderen Vorstandsmitglieder;
7. Wahl der Kassenrevisoren;
8. Festsetzung des Beitrages;
9. Eventuelle Vorschläge der Mitglieder;
10. Verschiedenes.

Auflösung

Art. 27. Die Auflösung geschieht nach den Umständen und der Form, die das Gesetz vom 21.04.1928 vorsieht. Bei Auflösung des Vereins werden die restlichen Gelder auf ein Sperrkonto gesetzt. Bei der Neugründung eines unter demselben Namen geführten Vereins, stehen diese Gelder und das Material dem neuen Verein zur Verfügung.

Nach Ablauf einer Frist von 3 Jahren und bei keiner Neugründung fällt das Vermögen an den nächstgelegenen nationalen Tierschutzverein.

Art. 28. Die Hondsschoul „HEUREKA“ lehnt jegliche Verantwortung ab, im Falle von Unfällen, die sich während Veranstaltungen oder Versammlungen, die unter ihrer Schirmherrschaft stattfinden, ereignen.

Art. 29. Bei eventuellem gerichtlichem Freispruch kann kein Mitglied Rechte oder Ansprüche gegenüber der Hondsschoul „HEUREKA“ geltend machen.

Graulinster, den 15. August 2010.

Unterschriften

Präsident / Sekretär

Référence de publication: 2010135000/130.

(100153119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

European Oil Fields Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134386/10.

(100153507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Ananya Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.945.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 septembre 2010:

Acceptation de la démission, avec effet au 15 septembre 2010, de Monsieur Kustura Ivo, gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat, de Madame Peuteman Catherine, employée privée, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert,

L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010137604/16.

(100156601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Even RX Drei S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 141.341.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134388/11.

(100153019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Even Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.666.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134387/12.

(100152993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.
